

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL SUD-OUEST
LIGUE WILAYA DE FOOTBALL NAAMA

Site web : <https://www.lwfnaama.dz/> Facebook : lwfnaama / Email: lwfnaama@hotmail.fr

COMMISSION WILAYA DE DISCIPLINE

Procès –Verbale N°03 Séance du 23/01/2023

Membres Présents :

MM LASKRI Habib Président
CHELLALI Ahmed Secrétaire
KHERRAFI Ghrissi Membre

*****Championnat Division Honneur *****

ORDRE DU JOUR :

- 1- Traitement des affaires
- Vu les feuilles de match.
- Vu les rapports des arbitres.
- Vu les rapports des délégués

03^{ème} journée

AFFAIRE N° 07: Rencontre MBA // CASEK du 20-01-2023

Joueurs Avertis :

ACHOUR Othmane Licence n° 22W45J0175 « MBA » pour Comportement antisportif

AFFAIRE N° 08: Rencontre ECB // JNT du 20-01-2023

Joueurs Expulsés:

-BOUAMER Lahcène Licence n°22W45J216 « ECB » pour contestation (C/D +C/D)

Sanction 02 matchs fermes + amende 2000,00 DA Article 101 des R.G. de la FAF

Joueurs Avertis:

- BAYA Boubakeur Licence n° 22W45J0103 « JNT » pour comportement antisportif

AFFAIRE N° 09: Rencontre WAB // CSBA du 21-01-2023

Joueurs Avertis:

- TAIBI Farid licence n° 22W45J0140 «WAB» pour Contestation décision

Sanction 01 match ferme + amende 1000,00 DA Article 101 des R.G. de la FAF

- TAIBI Nacer licence n° 22W45J0134 «WAB» pour Contestation décision

Sanction 01 match ferme + amende 1000,00 DA Article 101 des R.G. de la FAF

-KADRI Nadjib licence n° 22W45J0144 « WAB » pour comportement antisportif

-MAHMOUDI Fethi licence n°22W45J0138 « WAB » pour comportement antisportif

-HAITALA Faycal licence n° 22W45J0108 « CSBA » pour comportement antisportif

AFFAIRE N°10 : Rencontre IRBA // JMK du 21-01-2023

Non déroulement de la rencontre

Vu les pièces versées au dossier

Ouie la délégation de l'IRBA en sa déclaration complémentaire

Attendu que l'arbitre de la rencontre signale sur la feuille de match et dans son rapport le non déroulement

Du match à cause de l'absence du service d'ordre.

Attendu que cette absence a été constatée dans la forme et délai réglementaire

Attendu que le club recevant est responsable de l'absence du service d'ordre faute de quoi il s'expose aux

Dispositions de l'article 50 (phase Aller)

Par ces motifs et en application de l'article 50 des R.G de la FAF

La commission décide :

Match perdu par pénalité au IRBAsla pour l'attribuer le gain au club JMKalaa qui marque 03 points et un

Score de trois buts (03) buts à zéro

Amende à l'IRBAsla de (5.000,00 DA) cinq mille dinars.

Président de la Commission
LASKRI Habib

COIN DU SECRETAIRE

ARTICLE 58 : Aliéna 3

**Si au cours d'un match les tenues (maillots, shorts, bas) des deux équipes
En présence sont de même couleur ou prêtent à équivoque, le club
RECEVANT doit obligatoirement changer de tenue, en cas de refus il
encourt des sanctions prévues par les règlements.**